



**Doc. 15145**

23 septembre 2020

## Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Depuis son émergence fin 2019 en Chine, la covid-19 est passée d'une urgence sanitaire locale à une pandémie mondiale. La maladie elle-même, ainsi que les mesures prises pour la combattre, ont profondément affecté les sociétés et les économies européennes, entraînant plus ou moins l'arrêt de plusieurs secteurs de l'économie (tels que le tourisme, l'hôtellerie, l'aviation et les loisirs). Selon les prévisions, le PIB de la zone euro devrait baisser de 10 % environ en 2020, avec des écarts marqués entre les États membres. Les populations vulnérables en subissent déjà les conséquences les plus graves.

Les inégalités existantes ont été exacerbées, ce qui a eu des effets sur plusieurs droits sociaux consacrés par la Charte sociale européenne, tels que le droit au travail, le droit à la protection contre la misère et l'exclusion sociale, et le droit des enfants à l'éducation et à la protection.

Les États membres devraient mettre en œuvre de toute urgence des mesures d'aide ciblant les populations vulnérables. Il faudrait faire de la lutte contre les inégalités de revenus une priorité politique et garantir un salaire minimum suffisamment élevé, comme soutenu par l'Assemblée parlementaire dans sa [Résolution 2158 \(2017\)](#) sur «La lutte contre les inégalités de revenus: un moyen de favoriser la cohésion sociale et le développement économique». Ils devraient encourager les employeurs à adopter une organisation du travail réduisant le stress, caractérisée par des semaines de travail plus courtes, de quatre jours, des options d'horaires flexibles, et une plus grande autonomie et des possibilités de télétravail, comme le recommande la [Résolution 2267 \(2019\)](#) de l'Assemblée sur le «Stress au travail».

L'Assemblée recommande donc aux gouvernements des États membres d'adopter les mesures nécessaires pour surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 en protégeant les personnes et les entreprises les plus vulnérables par des politiques sociales et économiques, en endiguant les poussées épidémiques par des mesures de santé publique efficaces et éprouvées, mises en œuvre dans le respect des droits humains, comme suggéré par l'Assemblée dans sa [Résolution 2329 \(2020\)](#) sur «Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de covid-19» et en minimisant les dommages causés au système économique et financier tout en donnant la priorité aux personnes et à la planète.

